

RÉUNION DU 27 FÉVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi vingt-sept février à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-LOUP-DU-GAST**, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal 9 rue des Charrons sous la présidence de Mr **BARBÉ**, Maire.
La séance a été publique.

Étaient présents: MM. BARBÉ, LE RAI, BIGOT, GUILLOUX, CHATELLIER, GERVAIS, LEROUX, MME MAIGNAN.

Absent: M. FRÉARD excusé .

M. GERVAIS a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS CONSENTIES

- L'acte notarié concernant la vente de l'immeuble 3 rue de la Gare au profit de Mme Andrée LEMONNIER , pour la somme de 35000 € conformément à la délibération prise lors de la réunion du 16 janvier 2018 a été signé le 31 janvier 2018.

- Le jeudi 22 février, une commission composée de membres du conseil municipal et de l'association des Trois Rivières s'est réunie afin de trouver un emplacement pour installer et mettre en valeur le cheval Pegase du Safir. L'emplacement retenu est situé route d'Ambrières, dans le sous-bois (près des tables de pique-nique). L'installation, réalisée par l'employé communal et des membres de l'association au printemps, nécessitera la fabrication d'une dalle de béton et d'une clôture avec un portail anti-intrusion de 2 mètres afin d'assurer la sécurité.

-Location logement 4 place de la Mairie RDC : le conseil prend note de la location du logement à M. LECERF d'Ambrières-les-Vallées pour un loyer mensuel de 190 € avec effet immédiat.

DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le maire fait part aux membres du conseil de la démission de Mme Nathalie GUISET, reçue par lettre recommandée le 24 janvier 2018 avec effet immédiat. La démission a été acceptée et transmise en Sous-Préfecture.

Suite à cette démission, le conseil a procédé à la réélection des représentants dans les différentes commissions communales et intercommunales.

COMPTE DE GESTION 2017

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par Mr RICHOU et MME FONTVIELLE comptables du trésor, vérifié par le comptable supérieur et qui laisse apparaître les résultats suivants:

FONCTIONNEMENT résultat de clôture : + 58.687.55€

INVESTISSEMENT résultat de clôture : + 1.974.26 €

Total : + 60.661.81 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Maire présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2017 qui s'établit ainsi:

Commune:

-> section de fonctionnement

dépenses: 231.043.91 € recettes: 289.731.46 € excédent: 58.687.55 €

-> section d'investissement

dépenses: 99.312.06 € recettes: 101.286.32 € excédent: 1.974.26 €

Résultat de clôture : + 60.661.81 €

.../...

affectation du résultat qui sera proposé au budget primitif 2018:

Vu le chiffre de clôture, l'affectation du résultat sera décidé ultérieurement, en priorité le financement du capital des emprunts (annuités 2018) et en complément financement d'opérations d'investissement à voir au moment du budget primitif.

Suite à cette présentation par le Maire du compte administratif 2017, le conseil municipal sous la présidence de M. LE RAI, 1^{er} adjoint, l'approuve, à l'unanimité des membres présents.

PRÉPARATION BUDGET 2018 ET SUBVENTIONS 2018

Sur la proposition du maire, le conseil vote les montants des subventions qui seront inscrites au budget primitif 2018 pour une enveloppe totale de 2775 € détaillée comme suit :

- Bocage Cycliste Mayennais : 1100 € - Comité des Fêtes : 600 € - Lupi en scène : 200 €
- GDON St Loup du Gast : 90 € - Vélos-rail de France : 250 € - Ligue contre le cancer : 50 €
- Conseil National des Villes et Villages Fleuris : 50 € - Alzheimer 53 : 30 €
- AFSEP (sclérose en plaque) : 30 € - IMC de la Mayenne : 30 €
- Collège DON BOSCO : 80 €
- Classe de neige 2017 (coopérative scolaire Ambrières) : 265 € (montant reconduit car versement subvention non sollicitée)

TOTAL : 2775 euros

Par ailleurs, le conseil décide de reconduire à l'identique le montant des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018, taux inchangés depuis le début de la mandature, comme suit :

- taxe d'habitation : 17.47% - taxe foncière bâti : 24.65 % - taxe foncière non bâti : 44.91%

Rappel montant total du produit perçu en 2017 : 113.778€

ACTIVITE VÉLOS-RAIL

Le maire informe le conseil qu'il a été récemment contacté par le lycée d'Avesnières ; en effet, suite aux soucis rencontrés l'an dernier avec le stagiaire, il ne souhaite plus nous envoyer de jeunes car ceux-ci ne sont pas suffisamment encadrés et qu'un stagiaire est considéré en formation et ne doit en aucun cas travailler seul.

Le vélo-rail ouvrira le dimanche de Pâques 1^{er} avril.

L'accueil est à assurer d'avril à juin les dimanches et jours fériés de 11 h à 18 h et le samedi en mai –juin de 14 h à 18 h.

Béatrice Grasset, mise à disposition à la commune de Chantrigné, devant 60 heures à la commune de St Loup au titre de l'année 2017, le maire propose de demander à Mme Grasset d'effectuer ce reliquat d'heures à l'accueil du vélo-rail. Lors d'un entretien, elle a donné son accord de principe et souhaite qu'un planning soit mis en place au début de la saison.

Le maire ajoute qu'il faudra néanmoins embaucher une seconde personne et à ce sujet le maire a contacté dernièrement Mme Nathalie GUISET, démissionnaire du conseil municipal mais restée en bons termes, les six mois qu'elle a effectué au vélo-rail la saison dernière lui ont plu et elle serait prête à travailler les week-end cette année. Le maire propose donc au conseil de la solliciter à nouveau.

Concernant juillet et août, le dossier sera revu ultérieurement, il faudra sans doute prévoir un contrat saisonnier peut être deux en fonction des heures de Béatrice GRASSET.

Suite à cet exposé, le conseil prend note de l'organisation de l'accueil du vélo-rail en début de saison et donne un avis favorable pour solliciter Nathalie GUISET qui serait alors embauchée en contrat CDD d'avril à juin.

ORGANISATION TOUR DU BOCAGE ET DE L'ERNÉE 53

Le maire rappelle que le Tour du Bocage et de l'Ernée 53 aura lieu le dimanche 20 mai 2018, ce sera un contre la montre par équipe de 20 km. A 14 h 30, sera donné également dans notre commune le départ de la 3^{ème} étape, arrivée prévue à Saint-Berthevin-la-Tannière.

Une réunion du conseil municipal et du comité des fêtes s'est tenue le 8 février avec les organisateurs de l'épreuve pour recenser les besoins en personnel et en matériel comme suit :

- Fourniture de 50 barrières métalliques
- Emplacement des podiums de départ et de protocole
- 7 h à 7 h 30 : fourniture et service, par la commune, de café et brioches pour les organisateurs et équipes
- Après le protocole et la remise des maillots, vin d'honneur offert et servi par la commune (rosé pamplemousse) à la salle des associations
- Repas de 300 personnes fournis par l'organisateur (traiteur) et servis par les bénévoles de la commune et du comité des fêtes

Des signaleurs sont indispensables pour assurer la sécurité de l'épreuve : une vingtaine de personnes titulaires du permis de conduire sont à prévoir.

Conseillers absents le 20 mai : Aurélien FRÉARD, Louis GERVAIS.

CCBM : CONVENTIONS DE DEFRAIEMENT

Sur la sollicitation de la CCBM et sur proposition du maire, le conseil décide de proroger l'ensemble des conventions de fonctionnement et de défraiement relatives aux échanges de personnels et de services entre la commune et la Communauté de Communes du Bocage Mayennais à compter du 1^{er} janvier 2018. Le maire est autorisé à signer les avenants à intervenir.

DIVERS

- développement fibre optique : campagne de relevés de boîtes aux lettres

Le maire informe le conseil que dans le cadre du projet de développement de la fibre optique, il va être lancée une campagne de relevé de boîtes aux lettres. La commune est concernée. Le principe étant que chaque bâtiment à relever soit identifié avec un numéro et un nom de voie ou de lieu-dit. Cela existe déjà dans le bourg. Il reste donc la campagne à faire, il faudra peut-être aussi prévoir la pose de plaques de numérotation.

La séance est close à 21 heures 45.

-> Prochaine réunion : mardi 3 avril 2018 à 20 h 00

Fait et délibéré les jour, mois et an dits et ont signé.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres présents,

Important: document à usage interne et **non diffusable**. Transmis pour lecture et aux observations au maire le cas échéant avant signature. Le procès-verbal original est consultable en mairie.